

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : DETERGENT SURODORANT REMANENT AMANDE  
 Code du produit : HPCDSPAMANDE  
 Type de produit : Biocide, Détergent

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
 Réservé à un usage professionnel.  
 Utilisation de la substance/mélange : Détergent désodorisant avec agents bactéricides pour diverses surfaces.  
 Utilisation de la substance/mélange : désinfectants  
 Désodorisant.  
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOCIETE HAUTE PERFORMANCE CHIMIE  
 ZAC Des Epalits  
 42610 SAINT ROMAIN LE PUY  
 T 04 77 76 99 31 - F 04 77 76 98 83  
[hpchimie@hpchimie.com](mailto:hpchimie@hpchimie.com) - [www.hpchimie.com](http://www.hpchimie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 |             |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H319  
 Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
 Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux  
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux  
 P404 - Stocker dans un récipient fermé

# DETERGENT SURODORANT REMANENT AMANDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Remarques : Ce produit contient les substances allergisantes suivantes :  
Coumarine (N°CAS 91-64-5)

| Nom                                                       | Identificateur de produit                                                                         | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Alcool Ethoxylé                                           | (N° CAS) 160875-66-1<br>(N° REACH) 02-2119549160-47                                               | 1 - 5   | Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302                                                                                                  |
| Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (Biocide) | (N° CAS) 68424-85-1<br>(N° CE) 270-325-2<br>(N° Index) 612-140-00-5                               | 4       | Met. Corr. 1, H290<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |
| Acide phosphorique                                        | (N° CAS) 7664-38-2<br>(N° CE) 231-633-2<br>(N° Index) 015-011-00-6<br>(N° REACH) 01-2119485924-24 | 0,1 - 1 | Skin Corr. 1B, H314                                                                                                                            |

#### Limites de concentration spécifiques:

| Nom                | Identificateur de produit                                                                         | Limites de concentration spécifiques                                                                      |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acide phosphorique | (N° CAS) 7664-38-2<br>(N° CE) 231-633-2<br>(N° Index) 015-011-00-6<br>(N° REACH) 01-2119485924-24 | ( 10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315<br>( 10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319<br>( C >= 25) Skin Corr. 1B, H314 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

# DETERGENT SURODORANT REMANENT AMANDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Acide phosphorique (7664-38-2) |                          |                     |
|--------------------------------|--------------------------|---------------------|
| France                         | Nom local                | Acide phosphorique  |
| France                         | VME (mg/m <sup>3</sup> ) | 1 mg/m <sup>3</sup> |
| France                         | VME (ppm)                | 0,2 ppm             |
| France                         | VLE(mg/m <sup>3</sup> )  | 2 mg/m <sup>3</sup> |
| France                         | VLE (ppm)                | 0,5 ppm             |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Gants de protection. Porter des gants appropriés.

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Fontaine oculaire avec liquide adapté. Eviter le contact avec les yeux. A défaut point d'eau à proximité

#### Protection de la peau et du corps:

# DETERGENT SURODORANT REMANENT AMANDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées

### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                        |                            |
|--------------------------------------------------------|----------------------------|
| État physique                                          | : Liquide                  |
| Apparence                                              | : Liquide.                 |
| Couleur                                                | : orange.                  |
| Odeur                                                  | : Agréable. Amande.        |
| Seuil olfactif                                         | : Aucune donnée disponible |
| pH                                                     | : 4 à 6                    |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                        | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                         | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable.           |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : 1.03 +/-0.01             |
| Solubilité                                             | : Soluble dans l'eau.      |
| Log Pow                                                | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Légèrement acide.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)   | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |

# DETERGENT SURODORANT REMANENT AMANDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

| <b>Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1)</b> |            |
|---------------------------------------------------------------------|------------|
| DL50 orale rat                                                      | 795 mg/kg  |
| DL 50 cutanée rat                                                   | 1560 mg/kg |

| <b>Alcool Ethoxylé (160875-66-1)</b> |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| DL50 orale rat                       | 200 - 2000 mg/kg |

| <b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b> |            |
|---------------------------------------|------------|
| DL50 orale rat                        | 3500 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 4 à 6

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 4 à 6

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

| <b>Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1)</b> |           |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| CL50 poisson 1                                                      | 1,7 mg/l  |
| CE50 Daphnie 1                                                      | 0,03 mg/l |
| CE50 autres organismes aquatiques 1                                 | 0,06 mg/l |

| <b>Alcool Ethoxylé (160875-66-1)</b> |               |
|--------------------------------------|---------------|
| CE50 Daphnie 1                       | 10 - 100 mg/l |

| <b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b> |            |
|---------------------------------------|------------|
| CL50 poisson 1                        | > 100 mg/l |
| CE50 Daphnie 1                        | 29 mg/l    |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| <b>3D SOL AMANDE</b>         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004. Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |

| <b>Alcool Ethoxylé (160875-66-1)</b> |        |
|--------------------------------------|--------|
| Biodégradation                       | > 90 % |

# DETERGENT SURODORANT REMANENT AMANDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                                                                     |             |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>3D SOL AMANDE</b>                                                |             |
| Potentiel de bioaccumulation                                        | Non établi. |
| <b>Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1)</b> |             |
| Log Kow                                                             | < 3         |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

|                                                              |                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Composant</b>                                             |                                                                                                                                                                                   |
| Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII<br>Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                       | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

# DETERGENT SURODORANT REMANENT AMANDE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Type de produit (Biocide) 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux  
4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

| Composant                | N° CAS      | %        |
|--------------------------|-------------|----------|
| BENZALKONIUM CHLORIDE    | 68424-85-1  | 1 - 10%  |
| fattyalcohol ethoxylates | 160875-66-1 | 1 - 10%  |
| PHOSPHORIC ACID          | 7664-38-2   | 0,1 - 1% |

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

| Composant                                                     | %   |
|---------------------------------------------------------------|-----|
| agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques | <5% |

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                     |                                                                                        |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                           |
| Aquatic Acute 1     | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1                          |
| Aquatic Chronic 1   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1                     |
| Eye Dam. 1          | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1                              |
| Met. Corr. 1        | Corrosif pour les métaux, Catégorie 1                                                  |
| Skin Corr. 1B       | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B                                           |
| H290                | Peut être corrosif pour les métaux                                                     |
| H302                | Nocif en cas d'ingestion                                                               |
| H314                | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux                         |
| H318                | Provoque de graves lésions des yeux                                                    |
| H319                | Provoque une sévère irritation des yeux                                                |
| H400                | Très toxique pour les organismes aquatiques                                            |
| H410                | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit